



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 10 novembre 2009

- 2009-48** extension des compétences de la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) dans la perspective de sa transformation en communauté d'agglomération
- 2009-49** avenant à la délibération 2009-36 concernant l'autorisation donnée par le conseil municipal de contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre de la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-50** régime indemnitaire de M^{elle} Annie Justin, secrétaire administrative de classe supérieure
- 2009-51** autorisation de contracter un emprunt auprès de l'Agence française de développement (AFD)
- 2009-52** décisions modificatives relatives au financement de l'orthophotoplan et de l'aménagement de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2009-53** réhabilitation et aménagement de la piste Quesnel-Est
- 2009-54** avenant à la délibération 2009-44 approuvant la participation des élus au 92^e congrès des maires et présidents de communautés de France
- 2009-55** émission d'un avis favorable sur le projet Toucan et confirmation de la compatibilité du projet avec le plan local d'urbanisme de la commune
- 2009-56** modification de l'avis budgétaire 2009-0096 du 25 août 2009 de la Chambre régionale des comptes concernant le budget primitif 2009 de la commune



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2009**

DATE DE CONVOCATION

03 Novembre 2009

DATE D’AFFICHAGE

03 Novembre 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 13
ABSENTS : 02
QUORUM : 08

DELIBERATION N°2009/53/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE DIX NOVEMBRE Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

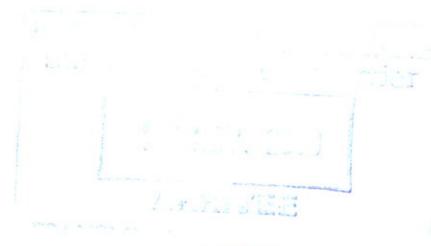
ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



.../...

Délibération n°2009/53/ MT
Portant sur la Réhabilitation et Aménagement
de la piste de Quesnel Est

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans le cadre général de l'action communale au niveau de l'amélioration des pistes ou des routes existantes, il vous est proposé l'examen de l'aménagement de la piste Quesnel Est.

Cette opération consiste à réaliser des travaux de modernisation de cette voie d'accès tout en tenant compte des contraintes urbanistiques existantes et de mettre en œuvre les profils et les revêtements de voirie adéquats pour une meilleure utilisation ainsi que pour l'évacuation des eaux pluviales.

Piste de Quesnel Est:

Aménagement en béton :

Décaissement sur une épaisseur de 20 cm sur l'emprise de la future voie avec stockage des déblais extraits sur les bas côtés ;

Réglage du fond de forme et compactage ;

Création de voie circulaire en béton armé TV206 d'une largeur de 4ml d'épaisseur 18 cm et déversée à 2.5% vers les fossés existants ;

Création des accotements avec les matériaux de terrassements ;

Reprofilage des fossés existants ;

Elagage et abattage des arbres gênants pour l'emprise de la future voie.

Les coûts estimatifs de l'opération sont les suivants :

Chaussée béton :

Coût des travaux	:	111 100, 50	€
Maître d'œuvre	:	10 554, 55	€
Soit un montant total	:	121 655, 05	€

Piste Quesnel Est:

Le profil en travers type qui sera mis en œuvre sur une chaussée de 4m de large est :

- Décaissement sur une épaisseur moyenne de 20 cm sur l'emprise de la future voie avec stockage des déblais extraits sur les bas côtés.

- Réglage du fond en forme et compactage.

- Création de voie circulaire en latérite sur 0,20 cm d'épaisseur moyenne ou en béton armé TV 206 d'une largeur de 4 ml épaisseur 18 cm et déversée à 25% vers les fossés existants
Reprofilage des fossés existants.

- Elagage et abattage des arbres gênants pour l'emprise de la future voie.

.../...

Les coûts de l'opération sont les suivants :

- <u>Couche latérite</u> :	
- Coût des travaux :	60 343, 50 €
- Maître d'œuvre :	5 732, 63 €
Montant total :	<u>66 076, 63 €</u>
- <u>Chaussée béton</u> :	
- Coût des travaux :	116 203, 50 €
- Maître d'œuvre :	11 039, 33 €
Montant total :	<u>127 242, 83 €</u>

Le montant total de l'opération est le suivant :

Avec solution latérite sur Quesnel Est :

- Travaux:	111 100, 50 €
- Quesnel Est latérite :	60 343, 50 €
- Maître d'œuvre :	16 273, 50 €
Soit un montant total de :	<u>187 717, 50 €</u>

Avec solution béton sur Quesnel Est :

- Travaux:	111 100, 50 €
- Quesnel Est béton :	116 203, 50 €
- Maître d'œuvre :	21 584, 00 €
Soit un montant total de :	<u>248 888, 00 €</u>

Les plans de financements proposés sont les suivants :

- <u>Quesnel Est en latérite</u> :	
- Montant total des travaux Divers et aléas.	187 717, 50 €
- <u>Recettes</u> :	
- Etat -Europe (40%) :	75 087, 00 €
- Conseil Général (40%) :	75 087, 00 €
- Commune (20%) :	37 543, 50 €
- Montant Total (100%) :	187 717, 50 €

.../...

- Quesnel Est en béton :
- Montant total des travaux : 248 888, 00 €
- Recettes :
- Etat-Europe (40%) : 99 555, 20 €
- Conseil Général (40%) : 99 555, 20 €
- Commune (20%) : 49 777, 60 €
- Montant Total (100%) : 248 888, 00 €

Je vous demande donc :

- 1°) **De vous prononcer sur le principe de réalisation de ce programme.**
- 2°) **De choisir la consistance de la voirie, latérite ou béton pour Quesnel Est.**
- 3°) **D'approuver le plan de financement correspondant à l'option choisie.**

Tous les éléments vous étant donnés, je vous demande de délibérer.

Le Maire,

Patrick LECANTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Vu le rapport du Maire concernant la réhabilitation et l'aménagement de la piste de Quesnel Est.

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1^{er} : APPROUVE le principe de réalisation de ce programme.

Article 2 : CHOISIT la solution béton proposée.

Article 3 : APPROUVE le coût estimatif de **248 888 euros**.

Article 4 : APPROUVE le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux :	248 888, 00 €
- Montant total des Recettes :	248 888, 00 €
- Etat -Europe (40%) :	99 555, 20 €
- Conseil Général (40%) :	99 555, 20 €
- Commune (20%) :	49 777, 60 €
- Montant Total (100%) :	248 888, 00 €

Article 5 : AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou financier ou toute convention se rapportant à ce programme dans la limite budgétaire prévue de **248 888 euros**.

ADOPTÉE PAR DOUZE VOIX UNE ABSTENTION

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 10 Novembre 2009



Le Maire,

Patrick LECANTE



Publication le :